

LES ORANGISTES

Trente mille Orangistes ont marché en procession, à Toronto, le 12 juillet. Le *Mail*, organe des conservateurs, a publié un article en leur faveur, et le *Globe* les a désapprouvés. Le *Monde* blâme le *Mail* et fait l'éloge du *Globe* à ce sujet.

Le *Mail* a coutume d'être mieux inspiré, et dans cette circonstance il n'a certes pas été l'organe du parti conservateur. Il prétend que cet Ordre qui a causé tant de désordre dans tous les lieux où il s'est implanté, repose sur le principe de la tolérance la plus large et la plus généreuse envers les hommes de toute croyance ! Mais c'est le contraire de cette assertion qui est vrai si l'on consulte l'histoire de l'orangisme depuis sa naissance.

Plus loin il affirme que "les catholiques commencent à comprendre que les orangistes ne sont pas ce qu'on les leur a représentés : de violents ennemis." Nous pouvons l'assurer qu'il se trompe et que les catholiques savent trop bien à quoi s'en tenir sur le compte des orangistes pour se laisser prendre à une information aussi fallacieuse.

Le *Globe* se montre beaucoup plus juste dans ses commentaires sur ce sujet qui a le tort de passionner et d'exciter tant d'esprits.

La feuille libérale n'hésite pas à déclarer qu'une pareille célébration n'a aucune raison d'être au Canada.

Il est assez ordinaire que quand un de ces deux journaux opposés commet une bévue ou se permet un écart, l'autre arrive pour redresser le premier. Le beau rôle, cette fois-ci, le *Mail* est loin de l'avoir eu.

L'ASSASSINAT DE GARFIELD

Le Dr Hamilton, de New-York, dit que si le Président doit guérir, son rétablissement complet demandera des mois, peut-être des années, et cette opinion est partagée par les médecins de la Maison Blanche. On sait que le Dr Bliss croit la balle logée dans le pari antérieure de l'abdomen. Le Dr Hamilton, au contraire, pense qu'elle est restée dans quelque muscle en bas de l'épine dorsale, un peu au-dessous de l'endroit par où elle est entrée.

Le bruit court que maintenant Guitau témoigne du repentir. Il aurait dit en substance à l'attorney de district :

"Si j'en avais encore l'occasion, je n'es-saisais pas de tuer le président. J'ai cru avoir une inspiration de le supprimer, mais je vois que je me suis sans doute abusé. Je pense que Dieu n'a pas voulu que le président fût tué, et pour cette raison je ne renouvellerai pas ma tentative si je le pouvais. Si Dieu n'avait pas décrété qu'il ne devait pas être tué, il ne serait pas en vie aujourd'hui. Mon pistolet était près de son dos, et ma main était ferme comme du fer. J'ai tiré sur lui de but en blanc, et la divine Providence pouvait seule le sauver. Il ne mourra pas, j'en suis convaincu, et je regrette de lui avoir causé tant de souffrances. Il serait maintenant inutile pour qui que ce soit d'essayer de le tuer, car si je n'ai pas réussi avec les chances que j'avais, il n'est pas de balle qui pût accomplir cet objet. C'était ainsi ordonné, et il faut se soumettre à la volonté du Ciel."

PÉNIBLE CATASTROPHE

ROXTON FALLS, P. Q., 19 juillet.

Un incendie s'est déclaré vers minuit, au presbytère catholique de Roxton Falls, province de Québec, le brûlant jusqu'aux fondations. Le Rév. M. Larue, curé, a péri dans les flammes.

Son neveu, qui demeurait avec lui, s'était retiré à sa chambre vers dix heures et s'était mis au lit. Tout-à-coup, il fut éveillé par la fumée et le feu, et ne put se sauver qu'en se jetant du haut de la fenêtre. Le feu a d'abord paru venir de la chambre du curé. Celui-ci était malade depuis quelques jours, mais ne gardait pas la chambre.

Le médecin l'avait quitté peu de temps avant l'accident, et l'on suppose qu'il sera allé l'accompagner avec une lampe qui lui aura échappé et mis le feu. Tous les efforts possibles ont été faits pour sauver l'infortuné pasteur, ainsi que pour empêcher le presbytère d'être entièrement

consumé. Les autres occupants étaient absents.

Le Rév. M. Larue n'était curé ici que depuis cinq ans.

M. l'abbé Larue était né le 12 octobre 1829, à Saint-Denis de Chambly. Il fut ordonné prêtre le 27 août 1854, nommé vicaire à Sorel et devint plus tard professeur au collège de Saint-Hyacinthe, charge qu'il exerça pendant cinq ans avec un admirable dévouement. Il prit ensuite la cure de Roxton Falls. Le défunt était âgé de 52 ans.

NOUVELLES ETRANGÈRES

EGYPTE

Un décret contre l'esclavage sera émis la semaine prochaine. Les esclaves actuels seront conservés, mais il ne sera plus permis d'en augmenter le nombre.

ESPAGNE

Il est entendu que les gouvernements de France et d'Espagne vont nommer une commission pour régler les réclamations des Espagnoles de la province d'Oran, en Algérie.

GRÈCE

Une tentative d'assassinat a été faite à Athènes contre les rédacteurs de deux journaux qui combattent la politique du gouvernement. L'auteur principal de cet attentat a été arrêté.

ANGLETERRE

A un congrès révolutionnaire tenu à Londres, et auquel une foule considérable et enthousiaste d'hommes et de femmes assistaient, un sieur Lecours, délégué des Etats-Unis, est venu déclarer que le temps de l'agitation au moyen de la presse et des discours était passé et que le moment était venu d'employer la force. Louise Michel assistait à cette réunion et a appuyé cette résolution qui a été adoptée à l'unanimité.

ALGÉRIE

Au sujet des troubles qui agitent l'Algérie, il paraît que des circulaires ont été envoyées de LaMecque, en 1880, à toutes les contrées mahométanes, faisant un vigoureux appel au sentiment de fraternité, invitant tous les musulmans à s'unir, déclarant l'Islam menacé d'une destruction complète, rappelant que l'Angleterre est maîtresse de l'Inde, la France de l'Algérie, la Russie du Turkestan, et qu'il est temps que les mahométans se réveillent et repoussent partout la domination chrétienne.

RUSSIE

Dans la nuit du 15 juillet, de nombreuses arrestations ont eu lieu dans les faubourgs de Saint-Petersbourg ; des coups de feu ont été échangés. Un officier supérieur de la police a été trouvé mort dans un cimetière, près de Smolensk.

Le gouvernement a été averti qu'un congrès de nihilistes siège actuellement à St-Petersbourg, mais la police n'a pu découvrir le lieu de la réunion.

Le jeune étudiant qui s'est suicidé l'autre jour a déclaré avant de mourir qu'il appartenait à une société de Nihilistes qui avaient juré d'assassiner. Lorsqu'il a été désigné pour accomplir leur dessein, vingt poignards étaient suspendus au-dessus de sa tête, et ses compagnons ont juré qu'ils le tueraient sans pitié s'il montrait la moindre hésitation.

St-Petersbourg est décidément voué au tragique. Le correspondant d'un journal anglais rapporte la scène suivante dont le Palais d'Hiver a été le théâtre.

Un officier monténégrin s'est présenté, le 23 juin, au Palais d'Hiver, demandant à voir la princesse Nicolas de Monténégro. Un aide-de-camp lui a répondu que cela était impossible, la princesse se rendait à la chapelle pour faire sa prière.

L'officier s'est alors précipité, un poignard à la main, sur l'aide-de-camp et l'a blessé au bras. L'aide-de-camp a riposté par deux coups de revolver qui ont étendu l'agresseur raide mort.

Au bruit de l'arme à feu, plusieurs personnes accoururent, la princesse de Mon-

ténégro était du nombre. S'étant informée auprès de l'aide-de-camp couvert de sang de ce qui venait d'arriver, elle passa par dessus le cadavre de l'officier étendu à terre.

ITALIE

La population de Rome a attaqué la procession organisée à l'occasion de la translation des restes de Pie IX à l'église de San Lorezo. Les injures les plus grossières ont été vomies contre le grand pontife et contre ceux qui faisaient partie de la procession. Des arrestations ont eu lieu et six hommes ont été condamnés à l'amende et à la prison.

Le jugement des prisonniers a été marqué par un grand tumulte, et le président du tribunal a fait évacuer deux fois la salle d'audience. Les sentences ont été reçues par des huées et des sifflets. Une foule de deux à trois mille personnes a fait une ovation aux prisonniers à leur sortie du tribunal et les a escortés en criant : "A bas les cléricaux !" Les soldats ont dispersé le rassemblement, mais la foule s'est réunie de nouveau à l'entrée des bureaux d'un journal clérical, a arraché le bulletin et s'est dirigée sur la gare pour protester devant le roi et la reine qui arrivaient de Naples ; mais un cordon de police a empêché une démonstration.

Le cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat du pape, en recevant les ambassadeurs et les ministres accrédités auprès du Vatican, leur a dit que le pape désirait personnellement qu'ils fissent savoir à leurs gouvernements combien il était péniblement affecté de l'insulte faite au corps du pape Pie IX ; que désormais il doit se considérer comme prisonnier au Vatican et qu'il ne peut assister à aucun service religieux dans les basiliques de Rome.

En même temps, le cardinal Jacobini a donné lecture d'une circulaire qu'il allait adresser aux nonces du pape dans les autres pays, avec instruction d'en remettre copie aux ministres des affaires étrangères. La partie du message du pape relative aux services religieux dans les basiliques, confirme ce qui a été affirmé dans les hautes régions cléricales, c'est-à-dire que si la translation du corps de Pie IX avait été effectuée paisiblement, le pape aurait trouvé une occasion de franchir les portes du Vatican.

FRANCE

Une vive discussion a eu lieu au Sénat français à propos d'un projet de loi relatif à l'enseignement primaire. Il était dit dans ce projet qu'on enseignerait dans ces écoles "la morale religieuse."

M. Jules Simon proposa que ces mots fussent remplacés par les suivants : "Le maître enseignera aux enfants leurs devoirs envers Dieu et la patrie."

Le président du Conseil s'oppose à cet amendement, et M. Simon le soutint par discours suivant :

J'avais résolu de ne pas prendre la parole dans cette discussion, il m'eût fallu trop de temps pour exposer l'ensemble de mes idées ; je viens seulement dire quelques mots au sujet d'une opinion que j'ai exprimée autrefois et que M. le ministre a rappelée en termes bienveillants. Je dois d'ailleurs dire que les idées exprimées par M. le ministre correspondent à peu près aux miennes. Ainsi, il a dit qu'on ne ferait pas dans les écoles un cours de morale : j'en suis très heureux ; car, s'il y a dans les lycées un cours de morale il se trouve à la fin des classes ; il s'adresse aux jeunes gens de dix-huit ans, et il est d'une nature très délicate.

Cela ne veut pas dire qu'il soit possible de former des hommes sans leur enseigner la morale, mais il faut proportionner l'enseignement aux facultés de ceux qui le reçoivent et donner aux enfants l'instruction morale qu'ils reçoivent de leurs pères et de leurs mères. (App. sur un grand nombre de bancs.)

"C'est le cœur qui doit parler aux enfants plus que l'intelligence. Permettez, messieurs, à un vieil universitaire de vous dire que M. le ministre avait aussi raison quand il vous disait que l'école sans Dieu dont on vous a parlé ne trouvera pas d'adhérents dans l'Université."

Non, jamais l'Université n'entrera dans cette voie. Notre pays n'est pas un pays d'athées.

L'athéisme y rencontre une réprobation générale, et cette réprobation serait bien plus énergique s'il était professé dans des écoles primaires.

A droite.—Et l'obligation !

M. Jules Simon.—Si une école sans Dieu se fondait, par impossible, elle serait désertée, et immédiatement il s'en créerait une autre.

A droite.—Et le moyen ?

M. Jules Simon.—Quand M. le ministre pro-

teste de ses bonnes intentions, vous déclarez y croire. Mais vous ajoutez qu'un ministre est tout ce qu'il y a de plus fragile et de plus passager. (On rit.) J'ai tous les droits possibles à le dire.

Vous dites que certains incidents, certains événements vous donnent des inquiétudes. Eh bien ! j'en ai aussi peur pour ma part. (Bruit à gauche), et je crois qu'il serait bon de rassurer les inquiétés. M. le ministre croit qu'il y a une équivoque dans les mots "morale religieuses," et je suis de son avis.

Mais je suppose que le nom de Dieu ne lui fait pas peur. Alors, pourquoi ne pas le mettre dans la loi et ne pas dire : Le maître enseignera aux enfants leurs devoirs envers Dieu et envers la patrie ! (App. prolongés à droite et au centre.)

Tous les instituteurs de France applaudiront à une pareille disposition, et l'on ne pourra pas dire que la République est l'ennemie de la morale, car nous aimons la République parce que nous aimons la morale et la liberté dont nous ne la séparons pas. (App. à droite et au centre.)

M. le président.—L'amendement de M. Jules Simon est ainsi conçu : "Le maître enseignera aux enfants leurs devoirs envers Dieu et envers la patrie."

L'amendement a été adopté par 139 voix contre 126.

L'article 2 réservé et l'ensemble de la loi sont adoptés.

DUEL ENTRE DE CASSAGNAC ET LULLIER

On s'occupe beaucoup en France de la rencontre qui doit avoir lieu entre le fameux Paul de Cassagnac et le communiste Lullier qu'on dit aussi fort à l'épée que son adversaire.

Au cours d'une polémique avec M. Robert Mitchell, le rédacteur en chef du *Pays* avait porté contre l'ancien officier de marine une accusation infâme. Lullier vivait depuis son retour à Paris tellement retiré et il lisait si peu les journaux qu'il n'a été mis au courant de cette accusation que par un de ses amis, qui lui a montré, il y a quelques jours seulement, dans un numéro du *Pays*, le passage qui le concernait.

Son premier acte fut de prévenir M. Paul de Cassagnac qu'il venait d'écrire à l'amiral Cloué pour le prier de tenir son dossier à sa disposition.

Son second fut d'envoyer au rédacteur en chef du *Pays* deux de ses amis, MM. le général Robin et le commandant Boulanger, commandeur de la Légion d'honneur, pour demander une réparation par les armes.

Il fut répondu à ces messieurs que le rédacteur en chef du *Pays* était absent de Paris pour le moment. M. Lullier doit renouveler sa tentative auprès de M. Paul de Cassagnac, jusqu'à ce qu'il en ait reçu une réponse catégorique, se réservant ensuite d'en agir à sa guise.

Voici le texte de la lettre remise par MM. le général Robin et le commandant Boulanger à M. Paul de Cassagnac :

"Mes témoins définitifs sont MM. le général Robin et le commandant Boulanger."

"Comme offensé, j'ai le choix des armes."

"Je choisis l'épée de combat, avec ou sans gant d'armes, peu m'importe."

"Le duel sera au dernier sang. Le corps du blessé restera à la merci de son adversaire."

"C. LULLIER."

On voit que l'affaire est sérieuse et que M. Lullier est décidé à pousser les choses jusqu'au bout.

Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant des péripéties de cette affaire, qui ne peut manquer d'être passionnante.

Les anciens Canadiens connaissaient l'efficacité de la noix longue à son état vert, comme purgatif et laxatif, mais son usage présentait un inconvénient, c'est qu'il était impossible de se procurer des noix fraîches dans toutes les saisons. La science a depuis découvert un extrait de cette noix qui conserve son efficacité pour un temps indéfini. C'est de cet extrait que sont composées les Pilules Purgatives de Noix longues de McGill, reconnus aujourd'hui comme un des meilleurs purgatifs. En vente chez tous les Pharmaciens.